

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 avril 2025  
N° 17**

**OBJET :** Crédit d'un poste d'adjoint administratif de 35 heures.

**Date de la convocation :**  
18/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vendredi 25 avril 2025, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire, en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire de COGGIA.

**Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :**  
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur RAFFALI Louis, Monsieur FENECH Carmel

**Nombre de Conseillers  
en exercice :** 15

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame AIUTI Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard.

**Nombre de membres  
présents :** 10

Absents représentés : Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Monsieur ALZAPIEDI donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie,

**Nombre de votants :** 12

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer,

**Quorum :** 08

**Secrétaire de séance :**

**Madame BIFERALI  
Martine**

**Le Président expose qu'un agent remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.**

**Compte tenu de l'arrêté en date du 02.01.2025 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 19.09.2025.**

**Compte tenue de la délibération n°62 en date du 08.11.2024 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 19.09.2025.**

**Compte tenu que le grade peut être pourvu également par la voie du concours, la collectivité est tenue de procéder à une déclaration de création d'emploi.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 09 voix POUR (1 non-participation Antoine ALZAPIEDI et une abstention Jean-Claude AMPART) :**

- **De créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet (35 heures).**

**L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.**

**De modifier en ce sens le tableau des effectifs.**

**Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

**Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication.**

**Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr/> Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre.  
Le Maire, François COGGIA**

